



Réunion du Comité Syndical
du mercredi 28 septembre 2005

CS - 1.02

Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur Jean MONNIER est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été
affichée, par extrait, le - 6 OCT. 2005 , conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le - 6 OCT. 2005

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

